

Réf : DCM/2017/n°9/7.1 /02-02/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 24-01-2017

Date de l'affichage : 27-01-2017

OBJET :

BP 2017

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Noémie CLAUDEL

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le DEUX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. DEVILLE à JC CAMPOS

J.C BASCHIOU à G. TRAUJLET

C. BERTINI à O. BERTRAND

A. BONNET à F. LABARUSSIAS

Absents : S. ROUS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : O. BERTRAND

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est- il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget annexe OFFICE de TOURISME, le budget primitif 2017 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par articles au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2017 de l'OFFICE de TOURISME qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 410 948 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 124 980 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 250 368 €
 - 65 – Autres charges de gestion courante : 5 000 €
 - 67 – Charges exceptionnelles : 5 000 €
 - 042 – Opérations d'ordre (amortissements) : 6 500 €
 - 014 – Atténuation de produits : 19 100 €
 - **Recettes de fonctionnement : 410 948 €**
 - 70 – Produits des services, du domaine... : 8 050 €
 - 73 – Impôts & Taxes : 191 000 €
 - 74 – Subventions d'exploitation : 211 898 €

- **Dépenses d'investissement : 6 500 €**
 - 2183 matériel de bureau... : 500 €
 - 2184 – mobilier : 1 200 €
 - 2188 – autres immos : 4 800 €

- **Recettes d'investissement : 6 500 €**
 - 28 – amortissements : 6 500 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :
- adopte le BP 2017 de l'Office de Tourisme

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 06-02-2017
- date d'affichage : 06-02-2017